

## SAVEUR MYSTÈRE OREO 2019

### Règlement officiel

**AUCUN ACHAT REQUIS  
UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**OUVERT À TOUS LES RÉSIDENTS DU CANADA DE 18 ANS OU PLUS**

**1. POUR PARTICIPER :** Le concours débute à 0 h HE (minuit) le 15 septembre 2019 et se termine à 23 h 59 HE le 10 novembre 2019 (la « Période du concours »). **Il existe deux façons de participer :**  
**A) Effectuer un achat :** Acheter un emballage marqué spécialement du produit Mystère OREO et goûter le biscuit. Ensuite, consulter [WWW.MYSTERYOREO.CA](http://WWW.MYSTERYOREO.CA) ou [WWW.OREOMYSTERE.CA](http://WWW.OREOMYSTERE.CA) (« Site Web ») et suivre les liens et directives pour remplir le formulaire de participation ainsi que pour donner votre proposition de saveur pour le biscuit Mystère OREO 2019. Veuillez vous assurer que votre proposition de saveur est bien épelée, car le Commanditaire n'acceptera qu'un certain nombre de saveurs correctement épelées. Si vous fournissez la bonne réponse, vous recevrez une (1) participation au Concours. **OU B) Méthode sans achat :** Afin de recevoir une participation au Concours sans faire d'achat ou fournir une bonne proposition, écrire à la main, sur un papier de 3 po x 5 po, votre nom, adresse civile, numéro de téléphone de jour, courriel, date de naissance et une proposition de saveur pour le biscuit Mystère OREO 2019 et l'expédier dans une enveloppe affranchie à : OREO Mystery Flavour 2019, 1690 Huron Church Road, suite 308, Windsor, Ont., N9C 2L1. Les demandes postées doivent être oblitérées avant le 11 novembre 2019 lorsque le concours se termine et reçues d'ici le 18 novembre 2019. Vous recevrez une (1) participation au Concours que votre proposition soit correcte ou non.

Limite : Une (1) participation au Concours, par adresse courriel ou par personne, par jour pendant la Période du concours quelle que soit la méthode de participation. L'utilisation de méthode de participation robotique, automatique, programmée ou semblable pour obtenir davantage que le nombre stipulé de participations par jour annulera votre ou vos participations et entraînera votre disqualification. Les gagnants potentiels feront l'objet d'une vérification avant l'attribution d'un prix quelconque.

**2. ADMISSIBILITÉ :** Le Concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada, âgés de 18 ans et plus au moment de la participation. Les employés de Mondelez Canada Inc. (« Commanditaire »), de l'Agence Martin, de HelloWorld, Inc. (« Administrateur »), de leurs sociétés affiliées, filiales et agences (collectivement, des « parties de la promotion ») et les membres de leur famille immédiate (définis comme incluant les conjoints, les parents biologiques, les parents adoptifs et les beaux-parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et les petits-enfants, et chacun de leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant dans le même foyer ne sont pas admissibles à participer au concours. Nul là où interdit.

**3. TIRAGE DU CONCOURS :** L'Administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions ayant trait à l'administration et à l'exécution du Concours ainsi qu'à la sélection du gagnant potentiel, sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait au Concours. L'administrateur sélectionnera le gagnant potentiel du concours par tirage au sort parmi toutes les participations éligibles reçues pendant la période du concours à 10 h HE le 26 novembre 2019 à Southfield, MI, États-Unis. Le gagnant potentiel devra répondre correctement à une question d'habileté dans un délai prescrit sans aucune aide afin d'être à recevoir le prix. Le gagnant potentiel en sera informé par courriel ou par téléphone. Le gagnant potentiel (parent ou tuteur légal si le gagnant est mineur sur son lieu de résidence) doit signer et renvoyer une déclaration de conformité, de responsabilité et de

publicité (« déclaration ») dans les cinq (5) jours suivant la tentative de livraison ou que le gagnant renonce au prix et il peut être attribué à un autre gagnant. Le retour de prix ou de notifications de prix comme étant non distribuables ou si un gagnant potentiel ne se conforme pas à l'une de ces exigences ou au règlement officiel peut entraîner sa disqualification et un autre gagnant peut être sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations restantes admissibles. Si le gagnant potentiel ne fournit pas les informations demandées dans le délai imparti, le prix sera automatiquement annulé. Si le gagnant potentiel d'un prix ne peut être contacté ou si le prix est rejeté ou renvoyé comme non livrable. Si le gagnant potentiel ne fournit pas les informations demandées dans le délai imparti, le gagnant potentiel perd son prix. La réception d'un prix dépend du respect des présentes Règlement officiel. Si un gagnant potentiel vient à être disqualifié pour n'importe quelle raison, le Commanditaire décernera le prix en question à un autre gagnant par l'entremise d'un tirage au sort parmi le reste des participations. Un maximum de seulement trois (3) tirages supplémentaires sera réalisé pour attribuer tout prix non réclamé, après quoi le prix demeurera non décerné. Le prix vous sera remis de 8 à 10 semaines après la conclusion de la Promotion.

**4. Prix : Un (1) Grand Prix :**Un chèque de 25 000 CAD. Prix non transmissible. Le cas échéant, le gagnant est responsable de toutes les taxes et de tous les frais reliés à la réception et à l'utilisation de son prix. Les chances de gagner un prix dépendent de la quantité réelle de Soumissions admissibles reçues durant la Période du concours.

**5. PUBLICITÉ :**L'acceptation du prix constitue et signifie que le gagnant (et ses parents ou de son tuteur légal si le gagnant est réputé mineur à son lieu de résidence (« mineur »)) donne son consentement au Commanditaire et à ses mandataires pour qu'ils puissent utiliser le nom du gagnant, informations sur la ville, la province ou le territoire, ressemblance, photo et/ou prix en rapport avec le concours à des fins promotionnelles, de marketing, de publicité ou autres, dans le monde entier, sur tous les supports connus ou à venir, y compris les plateformes Internet et de médias sociaux, sans limitation et sans autre paiement, notification, autorisation ou autre contrepartie, sauf dans les cas où la loi l'interdit.

**6. RÈGLES GÉNÉRALES :** Tous les impôts résultant de l'acceptation des prix, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants. En participant au Concours, les participants (et leurs parents ou tuteurs légaux si le participant est mineur) acceptent de se soumettre aux Règlement officiel et aux décisions de l'administrateur. En participant, les participants (et leurs parents ou tuteurs légaux si les participants sont des mineurs) acceptent de tenir les parties à la promotion, ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit, agences de promotion et agents, non responsables à l'égard de toute réclamation et de la responsabilité découlant de la participation au concours ou de l'utilisation ou de l'échange du prix (le cas échéant). Les participants à la promotion ne sont pas responsables des participations perdues, mal acheminées, tronquées ou tardives, ni des dysfonctionnements techniques, matériels ou logiciels, des connexions réseau perdues ou indisponibles, ni des communications électroniques défectueuses, incorrectes, inexactes, incomplètes, tronquées ou retardées, causées par l'expéditeur ou par tout équipement ou toute programmation associée à ce Concours ou utilisée dans celui-ci, ou par toute erreur humaine, pouvant survenir lors de la transmission, de la réception ou du traitement des participations à ce Concours. Les participants à la Promotion ne sont en outre pas responsables : des interventions humaines non autorisées dans le processus de participation ou dans le concours en général; informations incomplètes ou inexactes sur le site Web du Commanditaire, qu'elles soient dues à une intervention humaine non autorisée, à une défaillance ou à un dysfonctionnement de l'équipement ou à une autre cause; erreur électronique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans l'annonce des gagnants. Si, en raison d'une erreur de programmation ou d'une autre erreur, le nombre de prix réclamés par rapport à celui prévu en vertu de la règle 4 est supérieur au nombre de prix prévu, celui-ci sera attribué par tirage au sort parmi toutes les réclamations valides reçues. En aucun cas, le Commanditaire ne sera responsable de plus de prix que ceux indiqués dans la Règle 4. Si, selon l'administrateur, il existe des preuves présumées d'altération d'une partie quelconque du

Concours, ou si des difficultés techniques compromettent l'intégrité du Concours, l'Administrateur se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Concours d'une façon jugée raisonnable par l'Administrateur, à l'unique discrétion de l'Administrateur, et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas d'annulation avant la date de fin indiquée, les prix seront attribués par tirage au sort parmi toutes les inscriptions non suspectes reçues à la date de résiliation. S'il survient un différend quant à l'identité d'un participant potentiellement gagnant, la participation sera déclarée effectuée sous le nom indiqué sur le formulaire de participation en ligne, à condition qu'il se conforme au présent règlement officiel. Toutes les lois locales, territoriales, municipales, provinciales, fédérales et étatiques s'appliquent. Toute tentative d'endommager délibérément le site Web ou d'influencer indûment le bon déroulement du Concours par toute personne peut constituer une infraction de la loi. Le Commanditaire se réserve le droit de poursuivre dans la mesure permise par la loi toute personne qui tente d'influencer indûment le bon déroulement du Concours afin d'obtenir un dédommagement (ainsi que disqualifier cette personne).

**7. RENONCIATION :** En participant à la présente promotion, les participants renoncent à réclamer des dommages punitifs, consécutifs et indirects, des honoraires juridiques ou tout dommage-intérêt autre que les coûts déboursés pour y participer. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, ALORS IL SE PEUT QUE LA DISPOSITION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et des obligations du Participant et du commanditaire dans le cadre de la présente promotion sont assujettis aux lois de la province de l'Ontario, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de la province de l'Ontario ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de la province de l'Ontario.

**8. RÉSIDENTS DU QUÉBEC :** Pour les résidents du Québec seulement : Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis au conseil afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

**9. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :** Les renseignements recueillis des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du commanditaire [https://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy\\_policy\\_fr.aspx](https://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx).

**10. LISTE DES GAGNANTS :** Pour une liste des gagnants, visitez <https://bit.ly/2SUKEMF>. La liste des gagnants sera publiée lorsque les gagnants seront confirmés.

**11. Courriels promotionnels :** En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels concernant cette dernière, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

**12. Désabonnement :** Pour se désabonner des messages de marketing provenant du Commanditaire, cliquez [ici](#).

**COMMANDITAIRE :** Mondelez Canada Inc., 3300 Bloor Street West, Suite 1801, Toronto, ON, M8X 2X3, Canada. **ADMINISTRATEUR DE LA PROMOTION :** HelloWorld, Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, U.S.A.